



Il s'agit principalement des enchères de véhicules et marchandises conteneurisées qui vont se dérouler à compter du 17 mars prochain.

Selon le communiqué officiel rendu public par la douane, les produits ainsi mis en vente sont essentiellement des véhicules et des marchandises conteneurisées. Les ventes aux enchères, qui débuteront le 17 mars 2020, se poursuivront les 20, 24, 26 et 27 mars 2020. Pour rappel, plusieurs opérateurs économiques ont transformé la place portuaire de Douala en aire de stockage des marchandises produites.

Au-delà des 11 jours de franchise accordés par la réglementation, ces derniers préfèrent laisser les marchandises dans l'enceinte portuaire, les pénalités étant moins coûteuses que la location d'entrepôts en ville. Afin d'éviter que cette attitude des opérateurs économiques crée une congestion de l'espace portuaire, la douane, conformément à la réglementation, procède souvent à des ventes aux enchères de ces marchandises en situation de stockage prolongé.